

Vous êtes éducateur sportif ?

Déclarez votre activité en ligne !



Tout éducateur sportif rémunéré doit déclarer son activité à l'administration. Pour simplifier vos démarches, procédez à votre déclaration en ligne sur : <https://eaps.sports.gouv.fr>



- 1 Créez votre espace personnel
- 2 Déclarez votre activité en ligne
- 3 Votre direction départementale valide votre déclaration
- 4 Venez retirer votre carte professionnelle



Pour toute question sur la télédéclaration, renseignez-vous auprès de votre direction départementale :

SOMMAIRE Protection des publics : 129 contrôles durant l'été 2016 page 2 Des PEDT à renouveler à la rentrée 2017 page 2 | Associations : comment trouver de nouveaux moyens de financement ? page 3 | Service civique 2016 : premier bilan très positif page 3 | Promotion des groupements d'employeurs dans les secteurs du sport, de l'animation et des loisirs page 4 | Une journée «conduites addictives et sport» page 4 | 27 novembre : Rando solidaire contre les violences faites aux femmes page 5 | 55 médaillés de la jeunesse, des sports et de l'engagement page 5 | 10 points d'appui à la vie associative labellisés (PAVA) page 5 | Brèves page 6

Protection des publics : 129 contrôles durant l'été 2016

La mission inspection-contrôle constitue une des priorités d'action de la DDCCS. Le plan de contrôle départemental concerne les accueils collectifs de mineurs (ACM), les établissements d'activités physiques et sportives (EAPS) et les séjours de vacances organisés (VAO) au profit des personnes adultes handicapées.

Durant la période estivale, 129 contrôles et évaluations ont été organisés par les services de la DDCCS. Ses agents assurent une mission régaliennne mais également une action d'information et de conseil à caractère pédagogique. Pour les ACM, 52 visites ont été

réalisées en s'appuyant sur le code de l'action sociale et des familles qui confie la protection des mineurs accueillis hors du domicile parental durant les vacances et les loisirs au représentant de l'Etat dans le département. Chacune de ces visites a donné lieu à des comptes-rendus transmis aux organisateurs avec, si besoin, des rappels aux manquements réglementaires et des recommandations.

Pour les EAPS, 63 visites ont eu lieu, concentrées sur les activités sportives à risque ainsi que sur celles organisées dans un cadre commercial et notamment les disciplines suivantes : établissements de natation, clubs de plage, clubs de plongée, écoles de voile et activités nautiques, salles

de remise en forme, établissements de paintball. Les principales causes de non-conformité sont des défauts d'affichage (diplômes, cartes professionnelles, attestation d'assurance) et des trousseaux de secours absentes ou contenant des produits périmés. Pour les séjours VAO, 14 inspections ont été organisées. Plusieurs injonctions ont été adressées pour des défauts de mise en place d'un protocole d'évacuation et de rapatriement notamment. On déplore deux décès.

Contact DDCCS: Hélène MAZENS
0296628337 helene.mazens@cotesdarmor.gouv.fr

Des PEDT à renouveler à la rentrée 2017

La réforme des rythmes scolaires a débuté dès la rentrée 2013 avec la possibilité pour les communes d'élaborer des projets éducatifs de territoire (PEDT) qui instaurent des activités périscolaires répondant aux besoins des enfants.

Dans les Côtes-d'Armor, 282 communes ont signé un PEDT (18 communes en 2013, 220 en 2014, 43 en 2015 et une en 2016). Les

PEDT sont validés pour trois ans. Les premiers projets signés en 2013 arrivent ainsi à échéance en 2016 et il a été proposé aux 18 communes concernées de proroger d'un an leur projet éducatif de territoire. Pour les 264 autres communes, leurs PEDT prendront fin respectivement en 2017 et en 2018. Dans la perspective d'un renouvellement de la majorité des projets à la rentrée scolaire 2017, le groupe technique «réforme des rythmes» (inspection académique, CAF, PMI, centre de gestion, DDCCS) travaille sur les

critères de validation des prochains PEDT. Un accompagnement sera mis en place dans le courant de l'année scolaire 2016/2017 à l'attention des mairies et des EPCI pour présenter les critères retenus et apporter une aide à l'élaboration des projets de seconde génération.

Contact DDCCS22 : Glen LE NOAC'H
glen.le-noac'h@cotes-darmor.gouv.fr
02 96 62 83 45



Associations : comment trouver de nouveaux moyens de financement ?

Pour la quatrième année consécutive, un cycle de conférences à destination des bénévoles, des dirigeants d'associations et de leurs adhérents est proposé.

Ces soirées d'informations s'adressent à toutes les associations quel que soit le secteur d'activité et ont comme ambition d'être un moment d'échanges et de rencontres avec des professionnels et bénévoles impliqués dans la vie

associative qui connaissent bien ces problématiques quotidiennes. Organisés par le Centre de ressources et d'information des bénévoles (CRIB) en collaboration avec le Conseil départemental des Côtes d'Armor, la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS), la mairie de Saint-Brieuc et le comité départemental olympique et sportif (CDOS 22), « les Jeudis de l'information associative » sont ouverts à tous,

gratuits et se déroulent une fois par mois à la maison départementale des sports à Ploufragan (Brézillet). La prochaine soirée aura lieu le 8 décembre à partir de 18H30 et aura pour thème : « comment trouver de nouveaux moyens de financement pour les associations ? ».

Contacts : CRIB 02 96 76 25 05
crib22@cdos22.fr

Service civique 2016 : premier bilan très positif

Le Service civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général pour tous les jeunes de 16 à 25 ans.

Il peut s'effectuer sur une période de 6 à 12 mois, en France ou à l'étranger pour une mission d'au moins 24 h par semaine. La durée moyenne autorisée est de 8 mois actuellement. Il est indemnisé 577,08 € net par mois. Le Service

Civique, c'est la possibilité de vivre de nouvelles expériences et de s'ouvrir à d'autres horizons en effectuant une mission au service de la collectivité. C'est également l'opportunité de développer ou d'acquérir de nouvelles compétences. Il peut être effectué dans 9 grands domaines : culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence en cas de

crise, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport.

Au 31 octobre 2016, 329 jeunes sont entrés ou ont été en mission dans les Côtes d'Armor en 2016 pour une durée moyenne des missions de 7,60 mois. Au total, ce sont plus de 700 jeunes qui sont entrés dans le dispositif depuis sa création en mars 2010. Le département des Côtes d'Armor représente 14 % des volontaires en poste sur la région.



329 volontaires

32% des missions s'effectuent dans le domaine de la solidarité,
22,5 % l'éducation pour tous, 16,7 % l'environnement et 15,9 % la culture et les loisirs

65,5 % de femmes et 34,5 % d'hommes

61,8 % sont demandeurs d'emploi et 17,2 % étudiants

81,6 % des volontaires sont titulaires du BAC à BAC+ 4

Promotion des groupements d'employeurs

dans les secteurs du sport, de l'animation et des loisirs



Le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports a lancé une campagne pour promouvoir les groupements d'employeurs (GE) dans les secteurs du sport, de l'animation et des loisirs.

La création des groupements d'employeurs dans le secteur non

marchand a 30 ans (loi du 25 juillet 1985) et on estime aujourd'hui à 500 le nombre de GE « non marchands » (composés d'associations et de collectivités territoriales), soient 5000 emplois. Ce secteur connaît une croissance remarquable. Des réseaux d'accompagnement et des outils méthodologiques existent dont un guide pour mutualiser les emplois dans les secteurs concernés. Une campagne de communication a pour objectif de corriger les idées reçues et de convaincre les associations, les clubs, les collectivités territoriales

de se lancer dans la mutualisation d'emplois. Les outils de la campagne sont les suivants : une série de 6 cartes de communication pour répondre à 6 idées reçues et un film d'animation sur le développement de l'emploi mutualisé. La version électronique des outils est disponible sur :

www.sports.gouv.fr/gesportanim

Une journée «conduites addictives et sport»

L'ANPAA 22 organise, le 8 décembre 2016, une journée sur le thème des conduites addictives et du sport.

L'opération est co-financée par la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) pilotée, au plan départemental, par le Directeur de Cabinet du Préfet. Cette rencontre gratuite, en direction des clubs sportifs et organisateurs de manifestations sportives, se déroulera à Saint-Brieuc. L'objectif est de développer une culture commune et ainsi

mettre en place une démarche globale de prévention à la fois dans les structures mais aussi lors des événements organisés. Le contenu de la journée s'articule autour de la culture commune de la prévention et d'un apport de connaissances en alcoologie et addictologie. Il sera présenté un état des lieux des projets mis en place dans le département puis une réflexion sur la mise en place d'une démarche globale de prévention.

Pour tout renseignement et inscription :

anpaa22@asso.anpaa.fr –

tél : 02 96 60 80 69

Contact DDCS : Isabelle BERTHO
– isabelle.bertho@cotes-darmor.fr –
0296628359

27 novembre : Rando solidaire contre les violences

faites aux femmes

La journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes a eu lieu le 25 novembre dernier.

Initiée par les institutions en partenariat avec les associations spécialisées et le mouvement sportif, pour sa quatrième édition, une action sportive liée à la journée contre les violences faites aux

femmes s'est déroulé, le dimanche 27 novembre, à l'hippodrome de la Baie à Yffiniac. Les participants ont randonné à partir de l'hippodrome sur des circuits de 8km, 5km et 2,4km (randonnée poussette) avec l'accompagnement des associations. D'autres, ont pratiqué la marche nordique avec le comité départemental d'athlétisme

(les bâtons étaient prêtés). Des animations ont été proposées durant toute l'après-midi et un goûter a été offert aux 280 participants.

Contacts : Comité Départemental Olympique et Sportif Espace Brezillet 18 rue pierre de Coubertin 22440 Ploufragan -02 96 76 25 00- cdos@gmail.com

55 médaillés de la jeunesse, des sports et de l'engagement

La cérémonie de remise des médailles de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif se déroulera le lundi 5 décembre 2016 à 18H00 en Préfecture,

le jour même de la journée internationale du bénévolat, afin d'associer cette manifestation à la promotion du travail des bénévoles. A cette occasion, 55 récipiendaires issus des promotions des 1er janvier et

14 juillet 2016 seront récompensés : 39 médailles de bronze, 13 médailles d'argent et 3 médailles d'or. Si deux disciplines sportives restent les plus représentées - football et athlétisme- le champ de cette distinction est désormais largement ouvert au bénévolat depuis la parution du décret du 18 décembre 2013 qui modifie les modalités d'attribution et l'étend à l'ensemble du champ associatif. Cet élargissement a pour objectif

de reconnaître l'engagement bénévole en tant que tel au-delà des seuls champs de la jeunesse, de l'éducation populaire et des sports. Cette cérémonie sera aussi l'occasion de mettre à l'honneur monsieur Pierre Le Coq médaillé de bronze en planche à voile (RS-X) aux jeux olympiques de RIO.

Contact DDCS : Sylvie DOMEON
0296628346

10 points d'appui à la vie associative labellisés (PAVA)



Dans le cadre de sa mission d'accueil et d'information des associations (MAIA), la DDCS a récemment labellisé 10 points d'appui à la vie associative

Sur la base d'un cahier des charges et d'engagements réciproques, ces associations, réparties sur le territoire costarmoricain, s'engagent notamment à accueillir et informer

les bénévoles et les dirigeants associatifs sur des thèmes variés touchant la vie de leur association.

Plus d'information sur :
www.cotes-darmor.pref.gouv.fr/



Contact DDCS : Herve Le Deuff
0296628372

Brèves



Educateurs sportifs : votre déclaration simplifiée et sécurisée

La déclaration d'éducateur sportif peut désormais se faire par télé-déclaration via le site <https://eaps.sports.gouv.fr/>. Cette déclaration est valable 5 ans et donne lieu à la délivrance d'une carte professionnelle. Une fois votre déclaration validée, votre carte professionnelle vous est adressée par courrier. Une attestation de stagiaire sera délivrée aux personnes en formation.

Contact DDCS : Hélène Mazens
0296628337 helene.mazens@cotes-darmor.gouv.fr

Associations : la loi de 1901 à 115 ans !

Le 1er juillet dernier, Patrick Kanner, Ministre de la ville, de la jeunesse et des sports et Nadia Bellaoui, présidente du mouvement associatif, ont fêté les 115 ans de la loi 1901. L'occasion de célébrer également les 15 ans de la signature de la première charte des engagements réciproques entre l'Etat et les associations et de découvrir la plaquette du mouvement associatif.

Charte engagements réciproques :
lien document 1 [ici](#)
lien document 2 [ici](#)

Du nouveau sur


Service-Public-Asso.fr

Le site dédié Service-Public-Asso se modernise. Les nouveaux tutoriels pour trois déclarations en ligne sont disponibles sur :

www.associations.gouv.fr



www.associations.gouv.fr/10948-votre-association-100-en-ligne.html.

Le guide : 



Les brochures sont à votre disposition dans les greffes et les points d'appui à la vie associative.

Contact DDCS - greffe des associations : 0296628330 ou 0296628336
ddcs-associations@cotes-darmor.gouv.fr 

Animation et sport : un guide méthodologique


Le ministère de la ville, de la jeunesse et des sports a conçu un

guide méthodologique à destination des formateurs intervenant dans le cadre des diplômes qu'il délivre. Sans allonger la durée de la formation, il doit leur permettre de mettre en oeuvre des démarches pédagogiques et des pratiques éducatives pour que les futurs animateurs et éducateurs sportifs s'inscrivent dans des espaces démocratiques, y évoluent et soient des acteurs de citoyenneté et de laïcité.

Vous pouvez télécharger le guide via le lien suivant :

http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/acteurs_citoyennete_guide_final.pdf

Le Service Volontaire Européen a 20 ans !

Le Service Volontaire Européen (SVE), action phare du volet Jeunesse du programme Erasmus, permet chaque année à des milliers de jeunes européens, âgés de 17 à 30 ans, de vivre une expérience de mobilité et d'engagement dans un autre pays. Ils découvrent une autre culture et acquièrent des compétences utiles à leur insertion socio-professionnelle et à leur développement personnel. Créé en 1996 en tant que programme pilote par la Commission européenne, le SVE a permis à ce jour à plus de 100 000 jeunes volontaires de contribuer à une cause à laquelle ils croient. 

Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Côtes d'Armor -DDCS

Où nous trouver ?

1 rue du Parc - BP 2232
22 023 SAINT BRIEUC cedex 1

Téléphone standard : 02.96.62.08.09

Fax : 02.96.33.77.07

courriel : ddcs@cotes-darmor.gouv.fr

Horaires d'accueil du public

Lundi ,Mardi, mercredi, jeudi :

9h à 12 h - 14h 17h

Vendredi : 9h à 12 h - 13h30 16h15

Veilles de jours fériés : fermeture à 16h15

NB : les accès à nos étages (4ème et 5ème)
sont sécurisés – Utilisez l'interphone



Souhaitez-vous nous écrire ?

Préfecture des Côtes d'Armor

DDCS des Côtes d'Armor

1 place du Général de Gaulle - CS 32 370

22 023 SAINT-BRIEUC Cedex 1

Pour disposer de tous les éléments d'actualité, consultez notre site internet :

<http://www.cotes-darmor.gouv.fr/Politiques-publiques/Cohesion-sociale>

Les numéros utiles :

115 : dispositif départemental de veille sociale

119 : enfance en danger

114 : numéro de signalement d'urgences de tous types pour les personnes déficientes auditives

15 : SAMU 17 : police 18 : pompiers

112 : tous types d'urgence, depuis tous les pays européens

Drogues info service : 01 70 23 13 13 (information, aides sur les addictions aux drogues et à l'alcool)

Écoute alcool : 0 811 91 30 30 (soutien, informations sur les effets, les risques)

Suicide écoute : 01 45 39 40 00 (pour rompre le mur du silence, exprimer sa souffrance)

Aide aux victimes de violences / violences conjugales : 3919

Le 08 Victimes : 08 842 846 37 (informations à l'intention des victimes ou des proches de victimes d'agressions, de vols, d'escroqueries, d'accidents de la route ou d'autres infractions)

Maltraitance des personnes âgées et des personnes handicapées : 3977

SOS viols femmes Informations : 0 800 05 95 95

SOS enfants disparus : 116 000

Allô service public : 3939 (la première réponse à toutes les questions administratives)

SOS Loyers impayés : 08 05 10 60 75

Rénovation info service : 0810 140 420